



CANADA

The Permanent Mission of Canada
to the United Nations
at Geneva

La Mission permanente du Canada
auprès des Nations Unies
à Genève

Vérifier à l'audition

DÉCLARATION

de

I'Honorable Peter MacKay

MINISTRE des AFFAIRES ÉTRANGÈRES CANADA

à la

1^{er} SESSION

du

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

Genève, le 19 juin 2006

Check against delivery

STATEMENT

by

the Honourable Peter MacKay

MINISTER for FOREIGN AFFAIRS CANADA

to the

1st SESSION

of the

HUMAN RIGHTS COUNCIL

Geneva, 19 June, 2006

UN Secretary General, Mr. Kofi Annan, Madame High Commissioner for Human Rights, the President of the General Assembly Ambassador Eliasson, other members of the Bureau, colleagues, honoured guests, ladies and gentlemen.

I am honoured to be representing Canada in Geneva for the inaugural session of the Human Rights Council - a historical event. I wish to start by congratulating Ambassador de Alba on his election as Chair of the Human Rights Council, and to the other members of the Bureau. We are pleased that the Council begins under your strong and inspired leadership.

The first article of the United Nations Charter highlights the importance of "promoting and encouraging respect for human rights and for fundamental freedoms for all without distinction as to race, sex, language, or religion."

Human rights are recognized as one of the three pillars of the United Nations' work, along with security and development. In the words of Secretary-General of the United Nations, Kofi Annan: "we will not enjoy development without security, we will not enjoy security without development, and we will not enjoy either without respect for human rights". The Secretary-General's confirmation of this paradigm provided much-needed impetus for the UN Member States to create this new human rights body.

Human rights are not just an abstract thought or political theory. Human rights are about how people live, about how they can make themselves heard, individually or collectively, about how they participate in governance, about what they believe and how they manifest this. Human rights touch on all aspects of our lives.

Yet, violations of these rights continue to occur around the world. Human rights need to be implemented at the country level through enabling policy, legal and institutional framework, including an independent and effective judicial system. Rights that are not respected are rights in name only. The implementation of human rights is what counts and thus should be our focus and what guides us as we begin our work with the Human Rights Council.

We often hear of new generations of rights - perhaps we now need to think of a new generation of human rights bodies, one that focuses on implementation of human rights obligations, that emphasizes cooperation that facilitates this implementation. A body that will ultimately make a difference on the ground, to protect those rights that we have worked so hard to establish over the last 60 years.

We must now build on this foundation to ensure that the Council, in its day-to-day work, is truly effective in protecting human rights and that it makes a positive difference in the lives of people around the world. Canada has always been a proponent of multilateralism -- but above all, we are proponents of effective multilateralism that favours concrete results over processes. The challenges are huge, because creating and strengthening institutions takes a lot of time, creativity and commitment.

We need to make a commitment to the Council and its mandate in order to ensure its success. And that is why we are gathered here today - to confirm this commitment and this willingness, and to translate them into results.

The members of the Council have committed themselves to uphold the highest standards of human rights, cooperate fully with the Council, and have their own human rights records reviewed during their term of membership through Universal Periodic Review. As well, UN member states agreed that the membership of those states that committed gross and systematic violations of human rights can be suspended.

In announcing its candidacy to the Council, Canada made its own pledge regarding its engagement with the Council, our continued support for the Office of the High Commissioner for Human Rights and international cooperation more generally, our support for the UN human rights instruments and our commitment to human rights domestically. We intend to honour this pledge and expect that other Members will do the same.

As new Council members, we have a duty to create a strong and effective body with the right structures and procedures that will mark a fresh start in the United Nation's efforts to promote and protect all human rights in all countries.

We believe that the Council has the tools that it needs to fulfil its mandate. There are some significant innovations with the Council that will help to focus on implementation. Chief amongst them is the universal periodic review mechanism through which the human rights records of all UN member states will be considered fairly and equally. Canada has been a strong advocate of this process, which we see as a significant value-added to the Council.

We will need to ensure that the Council preserves and builds on the strengths of the Commission on Human Rights and its important accomplishments, including the Universal Declaration on Human Rights and human rights treaties, the system of independent rapporteurs and the participation of non-governmental organizations.

Observers also have an important role to play in the Council, including other states, UN specialised agencies, inter-governmental organisations, independent national human rights institutions and other members of civil society, all of which will bring different perspectives to the Council discussions and work. Particularly valuable roles are played by non-governmental organizations and human rights defenders who are often on the front line of efforts to promote and protect human rights and we are grateful to them for this work.

This new United Nations body demands a new way of working that will bring about real changes on the ground.

The new Council must use enhanced cooperation and dialogue to bring about improvements in the implementation of human rights.

A new dynamic, flexible, action-oriented agenda is needed to address all human rights fairly. We need an agenda that can continue to make progress on long standing human rights priorities such as the rights of women and indigenous peoples but can respond quickly to emerging thematic and country-specific situations, in a creative and graduated way.

Canada will work to ensure that the Council is able to respond to urgent human rights situations and that it maintains a focus on the implementation of the rights that belong to all citizens.

John Humphrey, an eminent Canadian who was involved in the drafting of the Universal Declaration on Human Rights made the following statement on the Declaration, which we feel is equally appropriate for the Human Rights Council:

"The final judgement of history will be determined by the impact which the Declaration has and will have on the actual conduct of states and of individual men and women everywhere. ... But while the gap between commitment and performance may still be wide, governments are now formally committed to respect and observe human rights."

Canada will work closely with all UN member states and other partners to ensure that the Human Rights Council fulfils this critically important mission, namely, the international promotion and protection of human rights for all.

Monsieur le Secrétaire général, Madame la Haute Commissaire aux droits de l'homme, Monsieur le Président de l'Assemblée générale, autres membres du Bureau, chers collègues, distingués invités, Mesdames et Messieurs.

Je suis honoré de représenter le Canada à Genève pour la session inaugurale du Conseil des droits de l'homme - un événement historique. Je voudrais tout d'abord offrir mes félicitations à l'Ambassadeur de Alba pour son élection à la présidence du Conseil, ainsi qu'aux autres membres du Bureau. Nous sommes heureux de voir que le Conseil entame son existence sous votre leadership solide et éclairé.

L'article premier de la Charte des Nations Unies souligne l'importance de promouvoir et d'encourager « ... le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinctions de race, de sexe, de langue ou de religion ».

Les droits de la personne sont reconnus comme un des trois piliers du travail des Nations Unies, avec la sécurité et le développement. Selon les mots mêmes du Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, « Nous ne jouirons pas du développement sans sécurité, nous ne jouirons pas de la sécurité sans développement, et nous n'aurons ni l'un ni l'autre sans respect pour les droits de l'homme. » La confirmation de ce paradigme par le Secrétaire général a donné aux États membres l'impulsion qu'il fallait pour créer ce nouvel organe des droits de la personne.

Les droits de la personne sont bien davantage qu'une idée abstraite ou qu'une théorie politique. Ils déterminent comment les gens vivent, comment ils peuvent se faire entendre, à titre individuel ou collectif, et comment ils contribuent à la gouvernance. Ils leur donnent aussi la liberté de croire en ce qu'ils veulent, et de le manifester comme ils le veulent. Les droits de la personne touchent à tous les aspects de notre vie.

Pourtant, nous sommes continuellement témoins de la violation de ces droits dans le monde. Leur mise en oeuvre au niveau national exige la présence d'un cadre politique, juridique et institutionnel viable, notamment un système judiciaire indépendant et efficace. Les droits qui ne sont pas respectés ne sont que des droits nominaux. Ce qui compte, c'est leur application, et cela devrait être notre objectif, notre guide, au moment où nous amorçons notre travail au sein du Conseil des droits de l'homme.

Nous entendons souvent parler de nouvelles générations de droits - et peut-être l'heure est-elle venue aussi de penser à une nouvelle génération d'organismes des droits de la personne, des organismes qui privilégient la mise en oeuvre des obligations en ce domaine et qui, à cette fin, mettent l'accent sur la coopération. Des organismes qui changeront les choses sur le terrain, et qui protégeront ces droits que nous avons eu tant de mal à établir au cours des 60 dernières années.

Nous devons maintenant construire sur cette fondation, de manière que le Conseil, dans son travail de tous les jours, protège efficacement les droits de la personne et améliore la vie de tous les habitants de ce monde. Le Canada a toujours été un promoteur du multilatéralisme -- mais d'un multilatéralisme efficace qui sacrifie les processus aux résultats. Les défis sont énormes, parce qu'il faut beaucoup de temps, de créativité et de détermination pour mettre en place et consolider des institutions.

Nous devons nous engager à soutenir le Conseil et son mandat si nous voulons sa réussite. Et c'est pourquoi nous sommes réunis ici aujourd'hui - pour confirmer cet engagement et cette volonté, et pour les traduire en résultats.

Les membres du Conseil se sont engagés à respecter les normes les plus strictes en matière de promotion et de défense des droits de la personne, à coopérer pleinement avec le Conseil et à soumettre leur propre bilan en la matière à un examen périodique universel. Les États membres de l'ONU ont aussi décidé que les membres du Conseil qui violent les droits de la personne de façon flagrante et systématique pourraient être suspendus.

En annonçant sa candidature au Conseil, le Canada a lui-même promis d'être fidèle à ce dernier, et de continuer à soutenir le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ainsi que la coopération internationale en général. Il s'est aussi engagé à défendre les instruments de l'ONU dans le domaine des droits de la personne, et à faire respecter ces droits sur son territoire. Il entend faire honneur à ces promesses, et s'attend à ce que les autres membres en fassent autant.

En notre qualité de nouveaux membres du Conseil, nous avons le devoir de créer un organisme fort et efficace, doté de structures et de procédures adéquates, un organisme qui marquera un nouveau départ dans les efforts que déploie l'ONU pour promouvoir et protéger tous les droits de la personne dans tous les pays.

Nous croyons que le Conseil dispose des outils dont il a besoin pour remplir son mandat. Des innovations importantes ont en effet été apportées qui l'aideront à privilégier la mise en oeuvre. Je retiens notamment à cet égard le mécanisme d'examen périodique universel, dans le cadre duquel le dossier de tous les États membres de l'ONU dans le domaine des droits de la personne sera analysé de manière impartiale. Le Canada a toujours préconisé la mise en place d'un tel processus, estimant qu'il ajouterait beaucoup à la valeur du Conseil.

Nous devons veiller à ce que le Conseil préserve et consolide les atouts légués par la Commission des droits de l'homme, ainsi que ses importantes réalisations, notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme, les traités en ce domaine, le système des rapporteurs indépendants ainsi que la participation des organisations non gouvernementales.

Les observateurs ont aussi un rôle important à jouer au Conseil, et cela comprend les autres États, les institutions spécialisées de l'ONU, les organisations intergouvernementales, les institutions nationales indépendantes vouées aux droits de la personne et d'autres membres de la société civile, qui tous ajouteront une perspective différente aux discussions et travaux du Conseil. Je tiens à souligner dans ce contexte la contribution particulièrement précieuse des organisations

non gouvernementales et des défenseurs des droits de la personne, qui sont souvent à l'avant-garde des efforts de promotion et de protection de ces droits, ce dont nous les remercions.

Ce nouvel organisme de l'ONU exige de nouvelles méthodes de travail propres à susciter de réels changements sur le terrain même.

Le nouveau Conseil doit intensifier la coopération et le dialogue pour améliorer la mise en oeuvre des droits de la personne.

Il faut un programme nouveau, dynamique, souple et pragmatique pour couvrir efficacement tout le champ des droits de la personne. Nous devons donc adopter un programme qui nous permettra non seulement de poursuivre la réalisation des priorités de longue date, comme les droits des femmes et des populations autochtones, mais aussi de répondre rapidement, de manière créative et graduelle, aux situations thématiques et nationales susceptibles de se présenter.

Le Canada cherchera à faire en sorte que le Conseil soit capable de répondre aux urgences dans le domaine des droits de la personne, et de privilégier la mise en oeuvre des droits qui appartiennent à tous les citoyens.

John Humphrey, un éminent Canadien qui a contribué à la rédaction de la Déclaration universelle des droits de l'homme, a fait à ce propos la déclaration suivante, laquelle, à notre avis, s'applique tout autant au Conseil des droits de l'homme :

« Le jugement final de l'Histoire sera déterminé par l'influence que la Déclaration a et aura sur la conduite réelle des États ainsi que des hommes et des femmes partout dans le monde... Mais si le fossé entre l'engagement et la réalisation est encore large, les gouvernements sont désormais formellement tenus de respecter et d'observer les droits de l'homme. »

Le Canada entend collaborer de près avec tous les États membres de l'ONU et les autres partenaires, de manière que le Conseil mène à bien cette mission essentielle, à savoir la promotion et la protection des droits de toutes les personnes partout dans le monde.